

Engagé-es pour Etterbeek

Caractérisée par une série de quartiers avec leurs spécificités propres, Etterbeek est une commune agréable à vivre. La proximité et l'accessibilité des nombreux services représente un attrait majeur qui a été largement souligné lors de l'enquête que nous avons réalisée en 2023-2024: proximité des écoles, commerces, institutions, services de santé, stations métro, gares, accès routiers... De plus, et depuis de nombreuses années, la commune fait montre d'un réel dynamisme dans une gestion innovante et appréciée.

Ceci étant, d'importants défis restent à relever. Ils s'inscrivent aussi bien dans le quotidien (amélioration de la propreté, accès au logement, lutte contre la solitude, sentiment d'insécurité) que dans les mutations structurelles incontournables (changement climatique) auxquelles notre société devra répondre. Sans parler des inconnues liées à l'évolution de la situation internationale ou à l'émergence de nouveaux risques épidémiques.

Sur le plan démographique, les données les plus récentes laissent apparaître de réelles fractures sociales entre une partie de la population jeune, internationale, nombreuse et bénéficiant de revenus, et une autre partie plus âgée et plus précarisée. Enfin la densité de la population laisse peu de place aux espaces verts et récréatifs qui ne représentent que 4 % de l'ensemble du territoire. Etterbeek fait partie des 3 communes de la région au plus faible pourcentage de couverture végétale.

L'ensemble de ces éléments représentent de réels enjeux qui trouveront des solutions par l'amélioration de la qualité de vie et du quotidien de chaque etterbeekois. Pour y répondre, les Engagés pour Etterbeek fondent leur proposition politique sur deux axes : un programme nouveau, résultat des contacts menés auprès de nombreux habitants, et une liste de candidats qui allient expérience, crédibilité, jeunesse et renouveau.

Le programme s'inscrit dans les priorités mises en avant par les Engagés : santé, bien-être et transition. Il propose une grille de lecture et d'action fondée sur le souci de la personne et de ses relations avec les autres. Il mobilise pour plus de progrès social et un développement soutenable. L'avantage de cette approche réside en ce qu'elle se décline à travers toutes les politiques communales : de l'aménagement du territoire à la culture en passant par le logement, l'action sociale et la sécurité. Nous mettrons toujours l'accent sur la participation citoyenne.

Car, nous en sommes convaincus, l'avenir etterbeekois ne sera heureux que si chacun en est partie prenante et se sent davantage respecté dans ses convictions, ses avis et ses compétences. Cette conviction est aussi fondée sur la certitude qu'Etterbeek recèle de nombreux talents et ressources qui ne demandent qu'à être valorisés. Ce qui imposera aussi des évolutions dans le mode de gouvernance. Sans pour autant se départir de l'exercice de l'autorité que confère le cadre législatif existant et propre à l'organisation communale. Ce seront les données structurantes de notre engagement dans la gestion de la commune, si l'électeur nous en donne l'occasion !

Table des matières

1. <u>La santé et le bien-être comme priorités</u>	3
1.1. La promotion de la santé dans toutes les politiques	3
1.2. Promouvoir l'activité physique	4
1.3. Promouvoir une alimentation équilibrée	5
1.4. De meilleurs soins préventifs et curatifs	6
1.5. Les aînés	7
1.6. Le handicap	7
1.7. L'information	8
2. <u>La participation au cœur de toutes les actions</u>	9
2.1. Condition préalable : l'information	9
2.2. Conseils de quartier et budgets participatifs	9
2.3. Commissions consultatives	9
2.4. Jeunesse et petite enfance	10
2.5. Personnes âgées	11
2.6. Participation en matière urbanistique et aménagement du territoire	11
2.7. Renforcement du lien social	11
3. <u>La bonne gouvernance</u>	12
3.1. Un exécutif et des services communaux performants - Une culture politique de la coopération et de la subsidiarité	12
3.2. Un conseil communal au centre d'une démocratie locale ouverte	14
4. <u>Climat, Énergie et Environnement : une commune et des quartiers en transition</u>	15
4.1. Répondre au choc climatique et diminuer la pollution atmosphérique	15
4.2. Diminuer la pollution sonore	16
4.3. Protéger et développer les espaces verts	17

5. Renforcer une offre diversifiée de logements	18
5.1. Lutter contre les logements insalubres, inoccupés, inachevés, abandonnés ...	19
5.2. Multiplier les logements sociaux et à finalité sociale	19
5.3. Soutenir les Habitats groupés solidaires	19
5.4. Développer les logements moyens acquisitifs.....	20
6. Propreté et sécurité	20
6.1. Propreté	20
6.2. Sécurité.....	21
7. Action sociale - Familles	22
7.1. Dynamiser le réseau social à Etterbeek	22
7.2. Améliorer la qualité de l'information.....	23
7.3. Repositionner le CPAS comme acteur en matière sociale et de santé.....	23
7.4. Faire davantage de sensibilisation et de prévention	23
7.5. Familles	23
8. Solidarité internationale : citoyens d'Etterbeek, citoyens du monde	24
9. La mobilité	25
10. L'urbanisme et l'aménagement du territoire	26
11. L'enseignement et la formation	26
12. Engagés pour une culture qui nous relie	26
13. Les commerces.	28
14. Les Services administratifs	28
15. L'emploi	29
16. Le bien-être animal	30

1. La santé et le bien-être comme priorités

La santé est un état de bien-être de la personne. Elle est étroitement liée à des conditions de vie : une alimentation saine, de l'activité physique, un logement décent, une situation professionnelle épanouissante. L'accès aux soins de santé est un enjeu majeur, particulièrement pour les personnes en situation de pauvreté ou de précarité. La santé doit être promue dans toutes les politiques.

En augmentation régulière, l'espérance de vie à la naissance à Etterbeek est, tant pour les hommes que les femmes, quasi équivalente à la situation régionale : 84,3 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les trois principales causes de décès prématurés (avant 75 ans) chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, du cancer de l'appareil respiratoire et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. La précarité ou le bien-être et la santé sont étroitement liés, les conditions de vie (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et l'accès aux soins de santé ayant un impact majeur. Enfin les inégalités de santé entre les personnes âgées et les plus jeunes sont plus fortes que la moyenne régionale.¹ Sur le plan de la santé dentaire, seuls 28 % des Etterbeekois se rendent chez le dentiste de manière préventive.

1.1. La promotion de la santé dans toutes les politiques

L'application de la Charte « La santé dans toutes les politiques », signée à l'initiative des Engagés en 2023, est une démarche continue de promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales de santé qui se décline à travers toutes les politiques. Il s'agira de :

- Faire connaître l'approche santé dans toutes les politiques à tous les élus et tous les agents de l'administration communale ;
- Intégrer dans l'ensemble de la politique la préoccupation pour la santé de la population et évaluer l'impact pour la santé pour toutes les décisions politiques communales, et ce, en identifiant au sein de chaque département un référent santé qui sera chargé de cette mission ;
- Organiser des collaborations entre différents secteurs communaux et des partenariats avec des acteurs actifs dans la commune en développant des instances intersectorielles et en intégrant la dimension d'intersectorialité dans les organes ou instances existants ;
- Développer des politiques de soutien à l'égard d'initiatives prises à d'autres niveaux de pouvoir dans le domaine de la santé et qui permettent de réduire les inégalités sociales de santé vis à vis de pathologies telles que le diabète, les cancers et autres maladies chroniques qui touchent une partie importante de la population ;
- Encourager l'implication et la participation des communautés, des groupes et des habitants.

¹ Sources : Zoom sur Etterbeek – Vivalys/IBSA Perspective.brussels

1.2. Promouvoir l'activité physique

- Organiser, en collaboration avec les mutuelles, une campagne d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la pratique régulière d'une activité physique adaptée (APA) ;
- Soutenir et renforcer l'offre régulière de marches encadrées en collaboration avec l'équipe du Centre sportif d'Etterbeek ;
- Renforcer l'offre d'apprentissage de la pratique du vélo en collaboration avec Pro-Vélo ;
- Sensibiliser les médecins généralistes à la prescription d'une Activité Physique Adaptée en lien avec les mutuelles et l'offre d'activités physiques présentes sur le territoire communal ;
- Organiser un cycle de conférences sur les bienfaits de l'activité physique à l'égard des maladies chroniques, dans la prévention et la gestion du diabète, dans la prévention de rechutes de certains cancers, dans la prévention des maladies cardiovasculaires, et publier les résumés de ces conférences sur le site de la commune ;
- Promouvoir l'accessibilité des activités sportives (en répondant aussi mieux aux demandes d'inscription auprès des clubs de foot) organisées sur le territoire communal et installer des engins de fitness et de musculations dans les espaces verts existants ou en devenir ;
- Encourager l'accessibilité des salles de sport scolaires, tous réseaux confondus, en dehors des horaires scolaires, en prévoyant un système assurantiel garantissant la bonne utilisation des lieux et du matériel ;
- Promouvoir, au sein de l'école, des pauses d'activité physique à un rythme plus soutenu que la simple récréation ;
- Promouvoir auprès des enfants et des jeunes la pratique des sports collectifs en collaborant avec des associations telles que Sport2Be et les services club et en assurant la promotion des stages sportifs pour les plus jeunes en veillant à leur accessibilité financière ;
- Encourager, dans tous les milieux du travail en ce compris l'administration communale, les initiatives de lutte contre la sédentarité (emprunter les escaliers, postes de travail avec pédaliers, réunions debout, en marchant...).

1.3. Promouvoir une alimentation équilibrée

- Évaluer l'impact des initiatives déjà prises au niveau scolaire (petits déjeuners malins, offre de collations et de repas équilibrés, potagers collectifs...) et, le cas échéant, les reconduire, les renforcer ou les réorienter. Lancer un plan de lutte contre l'obésité en offrant systématiquement dans les écoles des

alternatives aux collations et boissons sucrées. Placer des fontaines à eau dans les écoles ;

- Sensibiliser la population aux enjeux d'une alimentation équilibrée et diffuser les moyens accessibles permettant de modifier progressivement les habitudes alimentaires ;
- Promouvoir la réduction de la consommation de viande par une information diététique sérieuse et sur les alternatives proposées, accessibles et respectant les spécificités de chacun (par exemple la prise en considération des problèmes d'anémie) ;
- Organiser une campagne sur les bénéfices de boire au minimum 2 litres d'eau par jour. Promouvoir l'offre gratuite d'eau du robinet dans les cafés et les restaurants par l'instauration d'un label communal ;
- Encourager les initiatives citoyennes, les communs (*commons*), en particulier les potagers collectifs en visant la création d'un potager collectif par quartier ;
- Soutenir et développer l'offre de restaurants sociaux et solidaires avec une offre de cours de cuisine.

1.4. De meilleurs soins préventifs et curatifs

- **Le médecin généraliste** est le pivot de toute politique de santé. Il faut encourager chaque Etterbeekois à consulter en priorité un médecin généraliste et à disposer d'un dossier médical global ; dresser et rendre accessible, via les services de l'INAMI, une liste des médecins généralistes de la commune ; encourager la création d'une nouvelle maison médicale ; assurer, auprès de chaque médecin généraliste, la promotion des associations etterbeekaises développant des actions de promotion de la santé ; et enfin, profiter de la journée annuelle des droits du patients pour assurer la promotion de ces initiatives.
- **La prévention du cancer.** Soutenir et renforcer, avec l'aide de la Région, les campagnes de dépistage, de prévention et de gestion des cancers, en particulier les campagnes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal qui, avec les cancers du poumon et de la prostate, sont les plus fréquents à Etterbeek. Avec la collaboration de la Fondation contre le Cancer, sensibiliser à la prévention (dans l'émergence des cancers et des rechutes) par la pratique régulière d'une activité physique adaptée et d'une alimentation équilibrée.
- **La prévention du diabète.** La prévalence du diabète à Etterbeek est passé de 4 % (2010) à 5 % (2021). De plus une partie de la population ignore qu'elle est diabétique, et la grande majorité ignore qu'il existe une phase pré-

diabétique réversible. Mais pour prendre les mesures nécessaires, il faut d'abord savoir à quel stade on est : non diabétique, pré-diabétique ou diabétique, ce qui justifie le dépistage. Proposition concrète: organiser une campagne annuelle de dépistage du diabète, en collaboration avec les médecins généralistes, les maisons médicales, les hôpitaux ou antennes hospitalières présentes à Etterbeek et l'ABD (Association Belge du Diabète). Cette campagne se déclinera via une conférence, un article dans "La Vie Etterbeekoise", des capsules vidéos et l'organisation pratique du dépistage. Dans les quartiers où la prévalence du diabète est la plus élevée (cf. Fiche social-santé de Vivalys), il s'agira d'organiser des rappels.

- Sur le plan de **la santé dentaire**, seuls 28 % des Etterbeekois se rendent chez le dentiste de manière préventive. Pour y remédier, nous voulons soutenir, en collaboration avec les mutuelles, les campagnes visant le contrôle dentaire annuel et promouvoir la santé dentaire dans les écoles en partenariat avec les PSE (Promotion de la Santé à l'École). Nous rendrons disponible la liste des cabinets dentaires et d'orthodontie présents dans la commune.
- Face à la recrudescence des **problèmes de santé mentale**, il y a lieu de renforcer l'offre de soins, en activant notamment le projet d'ouverture d'un service communal de santé mentale, en garantissant l'accessibilité à tous et en évitant la stigmatisation liée à l'expression «service de santé mentale». Il y a lieu de renforcer l'offre de prise en charge, en synergie avec les mutuelles et les infrastructures de soins présentes dans la commune. Développer enfin, l'offre d'activités culturelles qui ont une incidence directe sur la santé mentale, tant en prévention primaire que secondaire ;
- Face à **la toxicomanie**, il y a lieu de développer, avec les professionnels du secteur, les approches « santé publique » de la drogue, de sa prévention et de la réduction des risques. Soutenir l'ouverture de nouvelles places en cure de désintoxication s'impose également.

1.5. Les aînés

La précarité importante chez les personnes de 65 ans et plus et les problèmes de santé associés représentent un enjeu pour la commune. Les inégalités s'observent aussi spatialement, les quartiers de l'ouest de la commune indiquant des revenus plus faibles qu'à l'est. (Zoom sur Etterbeek).

- Renforcer les structures de soutien aux personnes âgées (via le CPAS et le réseau associatif local) et conférer à l'agent de quartier et/ou le gardien de la paix une mission d'attention particulière à cet enjeu en lui donnant l'occasion

d'établir des liens avec le CPAS (renforcement de l'intersectorialité entre les services) ;

- Promouvoir le dispositif « Senior Focus », une boîte qui contient toutes les informations médicales d'une personne, que l'on place dans le frigo. À terme, élargir ce dispositif aux personnes en situation de handicap ;
- Mieux soutenir les aidants proches ;
- Adhérer la charte Ville Amie Démence (Ligue Alzheimer).

1.6. Le handicap

- Garantir l'accessibilité des activités organisées par la commune (festivités, spectacles, plaines de jeux...), des espaces publics ainsi que de tous les services communaux tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des sites internet ;
- Créer un label « commerce pour tous » afin d'orienter les personnes à mobilité réduite vers des commerces équipés de toilettes adaptées ;
- Soutenir l'accessibilité de tous les commerces ;
- Engager des personnes en situation de handicap au sein des communes, CPAS, régies communales, intercommunales...) et respecter le quota de minimum 2,5% dans les effectifs communaux ;
- Développer beaucoup plus le handisport, en collaborant avec des associations, les établissements scolaires et les clubs sportifs de la région et favoriser aussi les équipes mixtes composées de personnes avec ou sans handicap ;
- Conditionner l'octroi d'un permis pour tout nouveau projet immobilier au respect de critères d'accessibilité et, dans le cadre d'immeubles comprenant plusieurs habitations, imposer la création d'un minimum de logements adaptés ou adaptables.

1.7. L'information

- Dédier un article santé dans "la Vie etterbeekoise" qui reprendra à chaque numéro une initiative visant à améliorer la santé de la population par l'adoption de comportements favorables à la santé ;
- Créer un onglet « santé » sur le site officiel de la commune qui reprendra les multiples initiatives prises en la matière ;
- Informer les citoyens des petits gestes du quotidien et des précautions bénéfiques pour leur santé : aérer son logement, se laver les mains régulièrement, identifier les problèmes d'humidité dans un logement et y remédier... ;

- Mieux promouvoir les associations et tous les professionnels de la santé actifs sur le territoire communal et rendre accessible une liste de ces associations et professionnels via le site communal.

2. La participation au cœur de toutes les actions

La participation respecte et renforce la dignité de chacun en lui donnant les clés pour comprendre les enjeux, orienter les choix, et l'impliquer au mieux dans les décisions qui le concernent. La participation passe aussi par le renforcement des liens sociaux qui permettent à la fois de briser l'isolement, de rencontrer les autres dans leurs différences, et de comprendre et accepter la diversité des demandes, des besoins, des habitudes, et des cultures, clés du bien vivre ensemble.

2.1. Condition préalable : l'information

- "La Vie Etterbeekoise" : son contenu rédactionnel sera élargi à la vie de quartier et à la vie associative en leur consacrant chaque mois des espaces spécifiques. Sa distribution sera améliorée et les supports de diffusion seront diversifiés via des supports numériques adaptés à différents publics. Le site internet de la commune bénéficiera d'une mise à jour plus rapide et reprendra l'actualité des interpellations au conseil communal ;
- Les toutes-boîtes d'information générale ou particulière (p.ex. à propos de projets urbanistiques) seront maintenus ;
- La lutte contre la fracture numérique, source de désinformation, sera renforcée avec l'aide de "Contact Plus" et par la création d'un guichet au sein de l'espace d'accueil de l'hôtel communal spécialement affecté aux personnes en rupture numérique afin de leur proposer un accompagnement ou une formation spécifique ;
- Les supports de communications papiers, vidéos, internet seront rendus accessibles aux personnes en situation de handicap (malvoyant, surdité, handicap mental...).

2.2. Conseils de quartier et budgets participatifs

- Les conseils de quartiers de La Chasse et Jourdan/Saint-Pierre seront prolongés et amplifiés sur base d'une évaluation menée auprès de l'ensemble des participants, et seront élargis, le cas échéant, à d'autres quartiers de la commune ;
- Le caractère efficace et utile des conseils de quartier sera renforcé par l'obligation pour le Collège de justifier du suivi qui est donné aux recommandations ou demandes spécifiques formulées par le conseil de quartier à l'attention du Collège ;

- Les missions des conseils de quartier seront étendues à des suggestions émises par le Collège qui pourra demander l'avis du conseil de quartier sur tel ou tel enjeu (par exemple la gestion de la propreté) ;
- L'information des travaux des conseils de quartier auprès des habitants concernés sera améliorée par une rubrique en ligne et régulièrement mise à jour sur le site communal.

2.3. Commissions consultatives : mobilité, développement durable, commerces, santé, troisième âge

- Il s'agira d'établir un bilan des actions des différentes commissions consultatives existantes, de comprendre les raisons de l'absence de fonctionnement de certaines d'entre elles, de comprendre le suivi ou l'absence de suivi à l'égard, le cas échéant, des recommandations exprimées, et de les relancer ;
- Au niveau des travaux des commissions : le Collège s'engagera à répondre de manière concrète et motivée sur le suivi des demandes et recommandations formulées par les commissions. Soit en y donnant un suivi concret soit en motivant l'impossibilité de suivi.

2.4. Jeunesse et petite enfance

- Création d'un conseil consultatif de la jeunesse réunissant les représentants des mouvements de jeunesse présents sur la commune, la Maison des jeunes, les associations ayant développé une action spécifique à l'égard de la jeunesse (par ex. les écoles de devoirs, le Pivot, Samarcande) afin de favoriser les collaborations entre les acteurs, de comprendre les besoins auxquels la commune peut mieux répondre et de susciter des idées nouvelles en phase avec l'actualité et les besoins des jeunes ;
- Conseil communal de la jeunesse : souvent évoqué, rarement mis sur pied. Il s'agira d'en évaluer les raisons et, le cas échéant, le relancer sur des bases nouvelles, avec des objectifs et des moyens nouveaux ;
- Assurer le développement du Service Citoyen, en collaboration avec la plateforme du Service Citoyen ;
- Continuer de soutenir la politique d'accueil de la petite enfance ;
- Penser l'inclusion des tout-petits dans l'espace public et dans l'aménagement ;
- Promouvoir et soutenir l'installation d'un café-poussette dans la commune ;
- Mettre en place une bébéothèque pour permettre la location de matériel de puériculture.

2.5. Personnes âgées - Maison de repos et de soins

- Au niveau de la MRS Beauport : développer un projet de gestion participatif s'inspirant du modèle Tubbe promu par la Fondation Roi Baudouin permettant à chaque résident de développer un projet en relation avec ses compétences et/ou ses sujets de prédilection ;
- Les équipes d'infirmières et aide-soignantes seront redynamisées afin de diminuer le recours aux intérimaires et d'améliorer la qualité des soins ;
- Le conseil consultatif de la personne âgée sera relancé en y incluant non seulement des personnes issues du troisième âge mais aussi les représentants des associations actives auprès de ce public : Contact plus, Les blés mûrs.... L'objectif est de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et de renforcer leur implication au niveau communal ;
- La fermeture du site Baron Lambert fera l'objet d'une information adéquate à l'égard des résidents, de leurs familles, et du personnel.

2.6. La participation en matière urbanistique et d'aménagement du territoire

- Réaffectation du site de l'ancienne maison communale : garantir une implication réelle des habitants du quartier dans les différentes étapes du projet, par la désignation d'un coordinateur externe à la commune qui assurera la gestion des temps de rencontre, par une stratégie d'information permanente à l'égard du quartier, par une procédure de gestion efficace des réflexions et questions des habitants avant et durant le chantier ;
- Projet d'implantation de l'ambassade des États-Unis : assurer la mise sur pied d'une concertation permanente entre le comité de quartier, la commune et l'ambassade, par une stratégie d'information permanente à l'égard des habitants, par une procédure de gestion efficace des réflexions et questions des habitants avant et durant le chantier ;
- Gestion des commissions de concertation : le service de l'urbanisme assurera le suivi des observations formulées par les habitants dans le cadre des opérations de chantier, préalables ou non à l'obtention d'un permis ;
- Le Collège s'engagera, dans le cadre de l'ordonnance régionale, à motiver ses avis et décisions en les élargissant aux options non retenues ;
- Les conseils participatifs de quartier seront impliqués dans l'adoption des plans de rénovation des trottoirs dont certains sont particulièrement dangereux pour les personnes en situation de handicap physique ou pour les jeunes parents avec les poussettes ;
- Optimiser et promouvoir le fonctionnement de la plateforme de consultation citoyenne Fluicity.

2.7. Le renforcement du lien social

Les personnes isolées sont majoritaires à Etterbeek, 59 % des ménages sont constitués d'une seule personne alors que la moyenne régionale est de 47%.

- Encourager les apéros entre voisins et les initiatives portées par un groupe d'habitants, de quartier, d'associations, en assurant une meilleure promotion de l'aide administrative pour l'organisation (prêt de matériel-tables/chaises) ;
- Impliquer les conseils participatifs de quartier dans la question et les enjeux du lien social en leur demandant d'objectiver dans leur quartier les carences de liens sociaux et de faire émerger des idées pour y répondre ;
- Soutenir les offres et les demandes de volontariat permettant les échanges et la transmission de savoirs : écoles de devoirs (Babelkot), apprentissage du français (Lire & Écrire), ateliers d'entretien/réparation de vélos, création de Repair Cafés ;
- Aménager l'espace public et plus particulièrement les places et espaces verts à l'aide de mobilier urbain favorisant la rencontre, le jeu et les échanges ;
- Soutenir et assurer la promotion des initiatives qui favorisent la rencontre régulière autour de projets ou d'enjeux communs (Kom à la maison, Potagers collectifs, Maison de Chambery, Chorales de quartier, Hoplr...) ;
- Soutenir l'implantation de cafés-poussettes, aux alentours de la Chasse, de la place du 4 août... ;
- Soutenir et renforcer les initiatives ponctuelles qui permettent la rencontre dans l'espace public : fêtes de la musique, journées des Talents, parcours de artistes... ;
- Promouvoir le rôle de rencontre intergénérationnelle des parcs et places en assurant pour chacun d'entre eux la présence de jeux pour enfants (par exemple, place du Roi Vainqueur il n'existe aucun jeu pour enfants alors qu'il y a deux monuments aux morts, pourquoi ne pas remplacer l'un d'eux par un espace de jeux?) ;
- Soutenir et renforcer le champ d'activités de Contact plus, et créer, autour de Contact Plus, un réseau d'ambassadeurs de la solidarité ;
- Renforcer l'offre de transport social.

3. La bonne gouvernance

La commune doit s'investir davantage dans la bonne gouvernance. Les principes qui guident celle-ci sont : la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte de ses actes, la participation et la capacité de répondre aux besoins de la population.

3.1. Un exécutif et des services communaux performants – Une culture politique de la coopération et de la subsidiarité

- Mettre en œuvre une **gestion par objectifs et une culture de l'évaluation** de l'action communale : diagnostic, tableaux de bord contenant objectifs, projets prioritaires, actions, résultats, évaluation. Moins de dispersion des forces et des ressources.
Mettre en œuvre un contrôle de gestion interne efficace : maîtrise des risques, standardisation des processus, développement de l'information de gestion.
- Renforcer l'attractivité de la fonction publique etterbeekoise en deux axes :
 - Développer une politique de motivation et de bien-être du personnel en travaillant sur la clarification des fonctions et des tâches, la transmission de l'information, la charge et la répartition du travail, le renforcement des compétences par la formation.
Les capacités de gestion des staffs juridique, administratif, financier et prospectif doivent être renforcés, parallèlement à une réduction des cabinets politiques.
 - Assurer une **gestion agile et équitable des ressources humaines** :
 - établir des procédures de recrutement et de promotion ouvertes, transparentes et indépendantes, aussi bien pour les agents contractuels que statutaires ;
 - arrêter un règlement relatif aux agents contractuels s'approchant au maximum de la situation des agents statutaires, avec notamment l'accès aux promotions (en cas d'absence de candidats statutaires), et ce afin que la gestion des ressources humaines soit plus cohérente et intégrée ;
 - limiter les nominations statutaires aux fonctions à responsabilité (comité de direction, chefs de service) et d'impérum (agents sanctionneurs, service taxation, etc.) ;
 - consolider le 2^e pilier de pension pour les agents contractuels.
- **Dans le respect du RGPD, assurer le partage des données publiques** urbanistiques, environnementales, sociales et autres, afin d'améliorer les diagnostics et de permettre une politique raisonnée basée sur des données fiables, récurrentes et pertinentes.
- **Promouvoir la subsidiarité et établir des contrats de gestion** avec les asbl para-communales fixant les objectifs attachés aux missions d'intérêt communal confiées et en évaluer les résultats.
- S'engager sur une éthique politique du collègue :

- limiter la durée de la fonction de bourgmestre/échevin à trois mandats maximum ;
 - adopter une politique interne de sobriété ;
 - clarifier et objectiver les critères d'octroi des différents subsides et appels à projets communaux ;
 - ne pas imposer aux asbl auxquelles la commune apporte un soutien financier la mention du nom de l'échevin sur leurs supports de communication ;
 - Interdire l'affichage électoral dans les cafés et commerces.
- Accentuer la **culture de la coopération** : renforcer la collaboration avec la Région bruxelloise et les communes adjacentes en vue de trouver des solutions concrètes aux problèmes communs rencontrés.
 - Développer une réelle gestion des connaissances (knowledge management).

3.2. Un conseil communal au centre d'une démocratie locale ouverte

Avec ses 35 élus, le conseil communal, représentatif de tous les etterbeekoïses, est au cœur de la vie locale. Le rôle du conseil communal ne se limite pas à adopter les règlements communaux et à entériner les projets du collège. Il est important qu'il puisse en débattre au fond, suivre leur mise en œuvre et formuler des propositions critiques et constructives. En ce sens, l'apport des conseillers communaux doit être mieux mis en valeur.

Dans cette optique, il convient de :

- Garantir une représentation minimale de l'opposition : assurer la représentation de chaque parti au conseil de l'action sociale et au conseil de police ; représentation minimale garantie dans les asbl et autres structures para-communales ; par exemple : Log'Iris, régie foncière, régie communale autonome, Logement et Harmonie Sociale, etc.
- Consulter les chefs de groupe sur l'organisation des travaux et sur les points d'urgence ;
- Tenir un point d'information du Collège sur les grands projets en cours de manière régulière (une fois par trimestre) ce qui permettrait de remédier, au moins partiellement, à l'asymétrie d'information entre la majorité et l'opposition ;
- Organiser un débat sur la politique de sécurité menée par le bourgmestre ;
- Mettre en ligne dans la semaine sur le site internet de la commune les interpellations des conseillers et les réponses y apportées par le Collège ;

- Stimuler les débats d'initiative citoyenne au cours des Conseils communaux, et permettre à l'ensemble des groupes politiques de s'exprimer à leur sujet
- Mettre à disposition des conseillers communaux les ordres du jour et les procès-verbaux du Collège ;
- Transmettre automatiquement aux conseillers communaux les supports (diaporama, etc.) utilisés lors des réunions publiques d'information des habitants ;
- Organiser, pour les conseillers communaux, des visites des services et établissements communaux, et des principaux organismes para-locaux. Renforcer une offre diversifiée de logements.

4. Climat, Énergie et Environnement : une commune et des quartiers en transition

Depuis le 25 octobre 2021, Etterbeek est membre de la *Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie*. A cette occasion, Etterbeek s'est engagée à « faire sa part » pour le climat. Un plan a été adopté pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici à 2030 et de 80% d'ici 2050 (il est écrit « neutralité carbone » en 2050 dans la convention, nous allons donc compenser pour les 20% restants – compenser, ce n'est jamais idéal, et c'est un nid à *greenwashing*).

Mais le changement climatique est une réalité qui s'amplifie de jour en jour et qui risque d'être plus sévère dans les villes. Etterbeek est-elle préparée à faire face aux effets du changement climatique sur sa population et sur ses infrastructures ? Le 11 mars dernier, l'*Agence européenne pour l'environnement (AEE)* publiait un rapport qui pointait une impréparation très générale à ce qui vient. Tarder à agir signifie inévitablement faire subir aux plus mal lotis et aux isolés d'abord les effets néfastes de ce qui vient. Agissons avec courage dès maintenant. Tel doit être notre mot d'ordre à tous, édiles et citoyens. Soyons une armée de 'colibris' au secours de notre environnement !

4.1. Répondre au choc climatique et diminuer la pollution atmosphérique

Diminuer la pollution atmosphérique est à la fois un enjeu de santé et une réponse au choc climatique. En Région bruxelloise, 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au dioxyde d'azote (NO₂). Outre le dioxyde d'azote, les polluants atmosphériques sont les particules fines, le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde

de carbone (CO) et l'ozone (O₃). Les sources principales de pollution de l'air (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO₂, on considère que 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022). Sur le territoire d'Etterbeek, tous les secteurs (quartiers) indiquent des niveaux de concentrations plutôt «moyens» qui n'excèdent pas 28 µg/m³. Le niveau le plus faible est observé dans le secteur Cours Saint-Michel. Mais ces valeurs restent encore au-dessus du seuil de 10 µg/m³ recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé. (Zoom sur Etterbeek).

L'émission de gaz à effet de serre (GES) - le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O) et le méthane (CH₄) - provoque le réchauffement climatique, avec les conséquences que nous connaissons. A celles-ci, il faut ajouter les émissions provenant de sources extérieures à la ville : l'industrie, l'agriculture et l'élevage. En Belgique, la hausse de la température moyenne, en 2024, par rapport à la période pré-industrielle, frôle les +2,5°C, alors que la moyenne mondiale est de +1,5°C.

Les sources principales de la pollution de l'air et de l'émission des GES sont le trafic routier, le chauffage des bâtiments et leur mauvaise isolation, l'augmentation de la consommation d'énergie par les habitants et l'incinération des déchets.

- Pour diminuer le trafic routier, notre action se fera à la fois en concertation avec la Région et en informant largement la population sur cet enjeu. Le monitoring sera assuré par l'installation de compteurs de passage. Les alternatives au trafic routier (marche, vélo, transports en commun) seront fortement promues.
- Sur base d'une étude sur les polluants atmosphériques et les émissions locales de GES, des mesures seront prises encourageant les propriétaires à opter d'une part pour des modes de chauffages moins polluants et d'autre part pour améliorer l'isolation de leur habitation. Ces mesures s'appliqueront tant aux bâtiments publics que privés ;
- Des mesures de qualité de l'air seront prises dans les différents quartiers d'Etterbeek avec l'aide de Bruxelles Environnement et en y impliquant les habitants ;
- Sensibiliser à la lutte contre la pollution d'origine numérique (ex. nettoyer nos emails) et économiser l'énergie consommée par data-centers.

4.2. Diminuer la pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). Il convient de distinguer plusieurs sources de bruits : celles liées au trafic routier qui impacte principalement les grandes artères et celles liées à la densité de la population, au voisinage et à la présence de terrasses et bars.

Les mesures de bruit actuellement accessibles ne concernent que les nuisances liées au trafic routier et de transports en commun (trains, trams). A Etterbeek, sont donc principalement visés les artères telles que l'avenue de Tervueren, les boulevards Général Jacques, Louis Schmidt et Saint-Michel, de même que les entrées et sorties de tunnels. Il convient également de considérer les rues bordant des voies ferrées : avenue Nouvelle, rue Major Pétillon, avenue Commandant Lothaire. (Zoom sur Etterbeek).

- Établir des collaborations avec Bruxelles Environnement afin de mesurer l'évolution de la pollution sonore sur ces axes routiers ;
- Établir des collaborations tant avec la STIB qu'avec la SNCB pour ce qui relève des voies ferrées afin d'inciter l'usage de matériaux moins impactants en termes de nuisance sonore et de négocier, si possible, les horaires de passages des convois les plus bruyants ;
- Établir une collaboration avec Bruxelles Environnement pour objectiver les nuisances sonores liées aux activités en terrasse (Place Jourdan) ;
- Clarifier les pistes d'actions accessibles et juridiquement acceptables afin de limiter de manière efficace les nuisances sonores des terrasses en fonction du règlement général de police.

4.3. Protéger et développer les espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu et al., 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui améliorent la cohésion sociale.

En comparaison avec la Région bruxelloise, Etterbeek apparaît comme une commune peu verte. Avec 28 % du territoire communal sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 17 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région), Etterbeek fait partie des 3 communes de la Région avec le plus faible pourcentage de couverture végétale. La couverture végétale est faible dans la plupart des secteurs de la commune qui couvrent l'ouest et le centre du territoire. Elle est plus élevée à l'est à la limite de Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert et au sud-est de la commune (à la limite avec Schaerbeek), avec notamment la présence du parc du Cinquantenaire. (Zoom sur Etterbeek).

Dans ce contexte, il conviendra d'assurer une protection maximale des espaces verts existants, de renforcer, là où la chose est possible, les couvertures végétales et arborées, et de prendre des initiatives pour renforcer la biodiversité.

- Établir un cadastre des arbres tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, ce qui est aussi l'occasion d'impliquer les habitants dans cette démarche ;
- Renforcer les mesures de protection des arbres par l'affichage des raisons qui justifient leur abattage ;
- Poursuivre la politique d'implantation d'essences d'arbre le long des voiries, sur les places et dans les parcs et espaces verts ;
- Organiser des journées de plantation d'arbres tant dans l'espace public (rues, parcs, écoles...) que dans les espaces privés ;
- Sensibiliser les familles aux enjeux du vivant et aux liens entre l'humain et la nature en encourageant la plantation d'un arbre à chaque naissance ;
- Encourager la re-végétalisation des intérieurs d'îlots par l'octroi de primes et la promotion d'exemples à suivre ;
- Encourager le remaillage des espaces verts et de la biodiversité dans les intérieurs d'îlots par l'ouverture de petits espaces au pied des murs de séparation ;
- Créer des événements festifs en lien avec ces initiatives de reverdurisation, afin de les faire connaître et de renforcer une dynamique vertueuse ;
- Encourager l'installation de toits végétalisés sur les bâtiments publics et privés et promouvoir la végétalisation des façades pour augmenter la couverture végétale ;
- Systématiser l'information relative à la végétalisation d'un espace public (rue, trottoirs, façade, place, parc...) en démontrant de façon visuelle la situation « avant » et la situation « après » ;
- Veiller à créer un nouvel espace vert dès la fin des travaux de construction des appartements à côté de la maison communale.

5. Renforcer une offre diversifiée de logements

Les maisons 2 façades et immeubles à appartements composent la quasi-totalité du bâti résidentiel de la commune. Parmi les 6786 bâtiments résidentiels comprenant 26.553 logements, 67 % sont des maisons deux façades et 31 % des immeubles à appartements. Les bâtiments résidentiels anciens à très anciens – construits avant 1919 – sont majoritaires et constituent 54 % du parc (contre 36 % au niveau régional). Une part significative (28 % du parc) a été construite entre la fin de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale (entre 1919 et 1945)². Cet état de vétusté du bâti a une incidence forte sur les performances énergétiques particulièrement faibles.

Par ailleurs le prix de l'immobilier a connu la croissance la plus forte en comparaison aux autres communes. Ce qui induit une raréfaction de l'offre immobilière accessible à la classe moyenne. Enfin plus de deux tiers des logements sont occupés par des locataires.

5.1. Lutter contre les logements insalubres, inoccupés, inachevés, abandonnés

- Mieux informer la population sur les droits en cas d'occupation d'un logement insalubre (taux d'humidité excessif, mauvaise isolation, présence de rongeurs...) et ce, en partenariat avec l'Observatoire etterbeekois du logement ;
- Proposer aux locataires - qui se retrouvent sans logement suite à une interdiction d'occupation - un logement de transit adapté à leurs besoins ;
- Assurer un suivi auprès des propriétaires et un soutien dans leur désir de rénover leur logement, qu'il s'agisse de répondre aux normes de salubrité, aux normes d'isolation, ou à la demande de logement des personnes précarisées, y compris les SDF en parcours d'intégration ;
- Amplifier le travail d'identification des logements inoccupés ou abandonnés (24 logements au 31 décembre 2021), rendre plus efficace les procédures de taxation et de suivi auprès des propriétaires.
- Soutenir la densification par le haut en permettant des rénovations qui s'accompagnent de l'ajout d'un ou deux étages en fonction des possibilités urbanistiques.

² Source : Zoom sur Etterbeek – Vivalys/IBSA Perspective.brussels

5.2. Multiplier les logements sociaux et à finalité sociale

- Accélérer la mise en conformité et l'isolation des logements sociaux inoccupés (10 % du parc des logements sociaux) ;
- Augmenter le taux de logements sociaux (1405 logements = 5,3 %), actuellement un des plus faibles de la région bruxelloise, pour arriver à la moyenne régionale de 7,2 %, tout en intégrant ces nouveaux logements sociaux dans le tissu des autres logements afin d'éviter les phénomènes de ghetto ;
- Soutenir les Agences Immobilières Sociales (AIS) dans leur mission d'accompagnement, en assurer la promotion auprès des propriétaires afin d'augmenter l'offre de logements via cette filière ;
- Développer le "Housing Deal" avec les acteurs déjà présents dans d'autres communes (cf. SoHoNet) qui permet la création de coopératives d'habitats à des prix abordables.

5.3. Soutenir les habitats groupés solidaires

- Pérenniser et développer les formules d'habitats groupés solidaires déjà bien implantées sur Etterbeek : Maison Abbeyfield, Jardins du Béguinage, Les Trois Pommiers ;
- Renforcer les liens intergénérationnels en incitant les propriétaires de maisons unifamiliales à affecter un étage à l'accueil d'une autre génération (habitat-kangourou), en partenariat avec les associations déjà actives sur ce plan (par ex. "Un toit Deux âges").

5.4. Développer les logements moyens acquisitifs

- Développer le logement moyen acquisitif, entre autre dans le projet de réaffectation de l'ancienne maison communale, sur base des aides régionales, qui reste une solution pour stabiliser la classe moyenne sur la commune.

6. Propreté et sécurité

6.1. Propreté

La propreté est un des sujets auxquels les habitants sont les plus sensibles dès lors que l'on parle de leur attachement à leur commune. Si de nombreux efforts ont été consentis depuis plusieurs mandatures pour améliorer la propreté, avec un certain succès à certains moments, la propreté laisse encore à désirer dans certains quartiers et à certaines périodes de la semaine. Les incivilités sont encore trop nombreuses.

- Encourager les etterbeekoïses à faire leurs courses le plus possible dans des magasins prônant le 0 déchet.

- Évaluer l'ensemble du programme « Ambassadeurs pour la propreté à Etterbeek » et le renforcer le cas échéant ;
- Créer un conseil de l'incivilité (qui se fait déjà dans plusieurs communes) réunissant une fois par trimestre le bourgmestre et/ou un échevin, un représentant de la police, des gardiens de la paix et des ouvriers communaux, pour analyser ensemble les points noirs et les points d'amélioration pour lutter contre les incivilités ;
- Développer des programmes de sensibilisation dans les écoles, tous réseaux confondus ;
- Face à l'inflation des dépôts clandestins, placer des systèmes de surveillance sur les lieux investis par ces dépôts (comme les bulles à verre) afin d'identifier les contrevenants, évaluer les expériences déjà menées en la matière ;
- Plusieurs poubelles ont été supprimées. Or, à plusieurs endroits les poubelles débordent fréquemment. Mener une évaluation sérieuse des résultats de cette politique et, le cas échéant en replacer là où c'est nécessaire ;
- Responsabiliser les commerces à la source des remplissages intempestifs des poubelles à proximité de leur lieu de vente/consommation (ex : friture) et leur imposer la gestion quotidienne de ces poubelles ;
- Organiser, à l'aide d'acteurs proches du terrain, un système d'identification des zones problématiques en terme de propreté et mettre en place/renforcer un travail de prévention ciblé ;
- Continuer le dialogue avec Bruxelles-Propreté sur les horaires de ramassage des sacs et leur éventuel élargissement ;
- Lier l'organisation d'évènements en plein air à une obligation de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets ;
- Multiplier les espaces de jeux pour chiens et répartir les canisites de façon homogène sur l'ensemble du territoire communal ;
- Face à l'inflation des tags, développer d'une part une politique de prévention donnant l'occasion de s'exprimer sur des murs dédiés à cet effet, et d'autre part garantir une surveillance nocturne visant à empêcher les tags anarchiques ;
- Installer des toilettes publiques surtout au parc du cinquantenaire et travailler avec la Région et la STIB pour résoudre les problèmes des SDF qui urinent dans les espaces publics (métro).

6.2. Sécurité

Si les statistiques policières restent stables quant aux faits de vol, de violence ou d'incivilités, globalement le sentiment d'insécurité reste présent dans la commune. Plusieurs éléments participent d'une insécurité latente : la présence croissante de comportements liés à la toxicomanie à proximité ou dans les entrées de métro, l'augmentation des vols de vélos et le manque de suivi du côté de la police, les

problèmes d'accueil et de prises en charge de différentes formes de violence au commissariat.

- Toxicomanie : renforcer la collaboration tant avec la STIB qu'avec l'asbl Transit pour une prise en charge des personnes toxicomanes ;
- Augmenter l'offre de parkings sécurisés pour vélos (Vélobox) sur l'ensemble de la commune ;
- Garantir un suivi efficace des plaintes pour vols et effractions avec une obligation de réponse auprès des dépositaires d'une plainte ;
- Améliorer les conditions d'accueil des victimes de violence intrafamiliale, de harcèlement ou d'agression sexuelle en formant les acteurs concernés (police...) et en réaménageant les commissariats de façon à permettre un dépôt de plainte dans la plus stricte confidentialité ;
- Développer les projets DOM (violence domestique) : offre de service de prise en charge psychosociale des auteurs de faits de violences conjugales sur base d'une analyse de risque afin de les orienter vers des structures d'aide répondant à leurs besoins, et ce à un stade précoce du climat de violence instauré, parfois même avant un glissement dans le système pénal. Ce projet actuel est issu d'une collaboration menée entre la zone de police, le parquet, l'Université de Mons et l'asbl Praxis ;
- Avoir une attention particulière aux personnes vulnérables à savoir les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite : sensibiliser les citoyens à la solidarité lorsque ce groupe est en danger, sortir du repli sur soi ;
- Travailler avec les assureurs pour informer les citoyens sur l'assistance à la personne en danger (vol à l'arrachée par exemple) et les questions ; d'assurance responsabilité civile. Souvent, les gens n'interviennent pas par peur et par ignorance à propos de l'engagement de leur responsabilité ;
- Drogues : sensibilisation continue dans les écoles sur les questions de la liberté de choisir ce qui est bon pour la santé et non ce qui la détruit ;
- Continuer les interventions sur l'éducation à la citoyenneté, y compris la citoyenneté mondiale ;
- Cybersécurité : mieux communiquer et mieux orienter les personnes moins introduites dans le domaine numérique et proposer des assistances et aides concrètes. Donc, garantir une culture numérique par tous et pour tous.
- Prévention des arnaques informatiques et téléphoniques ;
- Digitalisation des services : information, sensibilisation et protection des données ;
- Installer de nouvelles caméras non de surveillance mais de protection.

7. L'action sociale - Les familles

La commune compte 156 acteurs qui ont un lien avec l'action sociale (associations, écoles, structures dépendant du CPAS, paroisses ...). 72 sont situés dans le quartier de la Chasse, 40 dans le quartier Saint Pierre et 11 dans le reste de la commune.

Les Etterbeekoïses connaissent mal ce réseau riche et présent sur le territoire de la commune. Même entre eux, les multiples acteurs ne se connaissent pas bien. Il est donc nécessaire de créer des liens entre ces acteurs afin de créer un véritable réseau.

7.1. Dynamiser le réseau social à Etterbeek

- Organiser des moments d'intervision, d'échanges, de partage d'expérience entre acteurs ;
- Se fixer des objectifs communs afin de renforcer les synergies et améliorer les activités du réseau ;
- Élaborer des outils contribuant à la dynamisation du réseau.
- Pour lutter contre la solitude, il conviendra de mettre sur pied des artisans du lien social en charge d'assurer une meilleure articulation entre les besoins du terrain et l'offre d'accompagnement.

7.2. Améliorer la qualité de l'information

- Mettre l'usager et ses besoins au cœur d'une stratégie proactive d'information ;
- Soutenir la stratégie d'information en veillant à ce qu'elle soit visible dans l'espace public.

7.3. Repositionner le CPAS comme acteur-ressource en matière sociale et de santé

- Valoriser l'image du CPAS en améliorant sa visibilité ;
- Créer une plateforme en ligne listant les aides sociales disponibles et permettant de savoir si l'etterbeekoïse peut y prétendre, et prévoir un guichet qui confirme la situation vis-à-vis du demandeur.

7.4. Faire davantage de sensibilisation et de prévention

- En coordination avec l'échevin de la santé, développer les actions de sensibilisation et de prévention à l'égard de tous les publics.

7.5. Familles

- Subventionner, avec l'aide du CPAS, les aidants proches car leur soutien constitue une aide informelle significative. Leurs actions se distinguent des

soins formels qui, eux, sont prodigués par des professionnels qualifiés et reconnus ;

- Prévenir l'épuisement chez les aidants proches et les assister en cas de besoin via le centre de guidance de la commune (ou le centre de santé mentale selon le terme choisi) ;
- Encourager les initiatives pour informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes, dans l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, à l'emploi, à la formation professionnelle, la sexualité et la santé afin de garantir l'épanouissement de chaque membre de la famille ;
- Mettre fin à l'exclusion sociale et à la précarité des familles ou dans des familles en communiquant sur la possibilité d'être accompagnées pour devenir davantage autonomes et responsables en menant des actions concrètes qui seront soumises à évaluation ;
- Promouvoir l'éducation au développement durable par l'organisation des activités en partenariat avec des associations de jeunes et d'autres organisations sociales sur le territoire. Tout en respectant les libertés individuelles, continuer la sensibilisation à la consommation responsable ;
- Fournir un soutien particulier aux familles vulnérables, par exemple les familles monoparentales. Il arrive que le revenu du parent dépasse de quelques euros (moins de 100) ce qui est prévu pour recevoir un complément au Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Cela pousse certains jeunes à aller travailler pour survivre. Leur éducation s'en trouve négligée, créant ainsi un cercle vicieux : maintien dans la précarité, grosse charge mentale parfois suivie d'agressions intrafamiliales ;
- Organiser deux journées des familles par an et célébrer la fête des pères et la fête des mères ;
- Utiliser les locaux de la commune pour organiser des moments de bien-être pour les femmes, les mamans et autres parents qui en ont besoin. Ce local peut être utilisé pour le silence, pour la créativité, le café etc. ;
- Rendre plus accessible l'aide juridique : l'etterbeekois peut recevoir des conseils gratuits en matière de droit ou de justice via la permanence organisée chaque semaine à l'hôtel communal par la Commission d'aide juridique. Cependant l'attente est extrêmement longue et la présence des juristes aléatoire. Donc, proposons un cadre clair, articulé et tourné vers le citoyen.

8. La solidarité internationale : citoyens d'Etterbeek, citoyens du monde

Etterbeek est une commune solidaire et ouverte au monde. Elle veut «penser global et agir local». Elle a mis sur pied un service «Solidarité internationale» pour coordonner et soutenir les nombreuses associations etterbeekoises engagées dans la solidarité internationale. La commune et les associations ont à leur actif les campagnes : «Commune du commerce équitable» et «Commune hospitalière». Chaque année, en novembre, les citoyens se mobilisent pour l'«Automne des solidarités». Cet acquis sera développé et ce genre d'initiatives soutenu.

- Dans l'esprit du «vivre ensemble» et de la cohésion sociale, la commune continuera d'accorder, de façon transversale, une attention particulière aux personnes vulnérables, aux réfugiés et aux migrants, ainsi qu'à leurs droits fondamentaux. En collaboration avec les associations, elle cherchera à répondre à leurs besoins en matière de logement, d'emploi, de scolarité, de maîtrise de la langue et d'aide juridique. La commune agira en coordination avec les associations. Elle assurera à cette fin le personnel administratif et les moyens nécessaires.
- La commune mettra à l'agenda la lutte contre le racisme et les préjugés. Citoyens d'Etterbeek et citoyens du monde, nous estimons que les habitants de la Terre forment un peuple commun avec des droits et des devoirs communs.
- Les communautés européennes et internationales, les "expatriés", participent trop peu à la vie de la commune. Créer plus de liens avec ces communautés favorisera leur intégration dans la vie etterbeekoise, et celle-ci s'en trouvera enrichie.

9. La mobilité

La commune d'Etterbeek est très bien desservie en transports publics : métro, tram, bus et train. Ces moyens sont moins polluants et souvent plus efficaces. Mais tous les moyens de transport, publics ou privés, doivent pouvoir coexister dans une mobilité harmonieuse. Automobilistes, motards, cyclistes, trottinettes, piétons et les personnes à mobilité réduite se côtoient dans un réseau dense de rues. Tous ont droit à la sécurité, à la fluidité, à l'accessibilité et à la variété dans leurs choix de mode de déplacement, sans oublier les objectifs environnementaux, de santé et de bien-être.

- Pionnière à l'époque en matière parking, la commune dispose actuellement d'un mobilier (parcmètres) désuet et dysfonctionnel. Remplacer les bornes de parking par un matériel moderne et adapté aux applications actuelles ;

- Permettre aux propriétaires de logement mais non résidant d'obtenir des cartes de parking visiteur ;
- Assurer une répartition optimale sur le territoire communal des bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Organiser au sein des écoles de la commune des formations à la sécurité routière à destination des jeunes cyclistes et utilisateurs de trottinettes pour permettre une meilleure cohabitation sur la voie publique ;
- Poursuivre le développement et la sécurisation des pistes cyclables et assurer les liens entre celles-ci ;
- Lancer une campagne de promotion des règles de circulation à faire respecter par tous les usagers de la voirie ;
- Établir un plan piétons et de rénovation des trottoirs, et y impliquer les conseils de quartiers et les associations représentant les usagers ;
- Aménager les routes aux abords des écoles avec des panneaux, des casse-vitesse et des couleurs vives pour plus de sécurité ;
- Développer le rehaussement de la chaussée à hauteur des trottoirs aux passages pour piétons de telle sorte qu'ils servent également de casse-vitesse.

10. Urbanisme et aménagement du territoire

Si la procédure d'octroi des permis d'urbanisme est d'ordre régional, sa mise en application au niveau communal doit être améliorée.

- Garantir un suivi (par les services) des problèmes signalés par les habitants ;
- Renforcer la transparence dans la motivation des décisions prises par le pouvoir communal ;
- Organiser une journée porte ouverte pour les citoyens afin de faire découvrir les caractéristiques, le fonctionnement, et les enjeux auxquels sont confrontés les membres du service communal de l'urbanisme.

11. L'enseignement et la formation

Etterbeek est la commune au nombre d'infrastructures scolaires - tous réseaux confondus - par habitant le plus dense de Belgique. Cette diversité d'offre représente une grande opportunité pour les familles etterbeekoises. La commune quant à elle assume le rôle de pouvoir organisateur pour cinq établissements d'enseignement fondamental, un établissement d'enseignement spécial et une école technique.

Dans ce contexte, la commune veillera à :

- Répondre de manière optimale aux besoins et aux demandes des infrastructures scolaires dans le cadre du respect du Pacte scolaire ;
- Soutenir et développer les projets en lien avec la promotion de la santé (activités sportives, alimentation saine et activités culturelles) en lien avec les ressources locales communales. Par exemple, la mise à disposition de la piscine communale, le détachement de professeurs d'académie (musique, dessin...) au sein des établissements scolaires ;
- Soutenir et développer les projets en liens avec l'apprentissage de la citoyenneté : conseil communal des jeunes, respect de l'environnement et de l'espace public (propreté des rues) ;
- Veiller à une amélioration continue de l'environnement scolaire : sécurité aux abords des écoles, lutte contre les différentes formes de pollutions (air, bruit) ;
- Développer des synergies, tous réseaux confondus, dans le cadre de la mise à disposition des infrastructures sportives en dehors des horaires scolaires.

12. Engagés pour une culture qui nous relie

Le chant, la danse, la littérature, la poésie, le théâtre, le cinéma, la bande dessinée, la photographie, la musique... autant de moyens d'aller à la rencontre de l'autre, autant de façon de transcender qui nous sommes par ce que l'autre est. « L'homme est un être culturel par nature » dit Edgar Morin, parce qu'il est un être de création pouvons-nous compléter.

Si les communes voisines sont riches d'une offre culturelle diversifiée, Etterbeek pêche dans son offre culturelle propre : le Senghor reste de niche et peu accessible aux enfants, l'Académie peine à répondre à la demande de nos concitoyens, et le hall d'accueil de notre nouvelle Maison communale reste mal connu et peu mis en valeur. Il s'agira de soutenir l'accès à la culture pour tous les etterbeekois et etterbeekoises et de sortir de l'entre-soi pour développer une culture qui réponde au principe du bien commun.

- Proposer un programme estival diversifié et de qualité, lors de manifestations culturelles accessibles à tous et toutes ;
- Développer une diversification de l'offre culturelle du Senghor afin de toucher un public plus large, par exemple en lançant des appels à projet de compagnies pour des spectacles destinés au jeune public ;
- Promouvoir un des rares musées présents sur la commune, celui de la police ;
- Poursuivre et renforcer les parcours d'artistes en améliorant la communication ;
- Se joindre aux journées annuelles du patrimoine en mettant en évidence le patrimoine etterbeekois ;

- Renforcer l'offre de lecture (dans différentes langues avec l'aide de bénévoles) et d'ateliers au sein de la bibliothèque communale Hergé, et renforcer les liens entre les bibliothèques etterbeekoises et les écoles présentes sur la commune ;
- Évaluer les possibilités d'extension de l'offre de cours des académies présentes sur la commune ;
- Assurer, au sein de l'Académie, la transparence des places disponibles pour chaque instrument de musique et la place sur la liste d'attente ;
- Renforcer la transversalité en imaginant des synergies avec les milieux d'accueil, des concerts d'élèves dans les Maison de Repos et autres initiatives du CPAS ;
- Soutenir le chant choral en suscitant la création de nouvelles chorales, en organisant un festival annuel de chant choral, en assurant la promotion des bienfaits du chant en termes de bien-être et de cohésion sociale ;
- Soutenir les initiatives de santé qui envisagent l'art dans sa fonction thérapeutique en privilégiant, dans ce cadre, l'accès gratuit à des activités culturelles ciblées et en établissant des liens entre le Senghor et le nouveau centre de santé mentale que la commune va ouvrir ;
- Susciter la création d'un événement itinérant, en plein air, sur les places de la commune, où les artistes etterbeekoises pourront exposer leurs œuvres, qu'il s'agisse de photographie, de dessin, de peinture, de sculpture ou d'art conceptuel ;
- Organiser un festival de poésie chaque 21 mars (journée de la poésie), au Senghor (en référence à L.S. Senghor, homme de lettres), en y impliquant de façon prioritaire les Etterbeekoises (plusieurs d'entre-eux et d'entre-elles écrivent, publient mais restent méconnus). Impliquer les écoles présentes sur le territoire communal dans ce projet. Et promouvoir à cette occasion la maison/boutique de poésie dans le piétonnier de la place Jourdan, mais largement méconnue ;
- Installer un espace « type kiosque » situé stratégiquement (ex : quartier européen Jourdan, coin rue des Tongres-avenue de Tervueren, La Chasse... en profitant du flux existant) où les visiteurs peuvent avoir une carte parcours avec des lieux types à découvrir. Cela permettrait de promouvoir l'agenda culturel et de valoriser les espaces culturels, le patrimoine etterbeekoises et les commerces.
- Faire progressivement d'Etterbeek une commune de référence en matière culturelle (poésie, chant choral) par l'implication forte de ses habitants ;
- Créer un parcours BD-Hergé.

13. Les commerces

L'ensemble des commerces est en souffrance. Plusieurs galeries commerçantes affichent des taux d'inoccupation élevés. Certaines artères commerçantes sont particulièrement touchées.

- Redynamiser les commerces chaussée de Wavre, un des premiers axes d'entrée dans la Commune. Elle s'est vidée de ses commerces attrayants ;
- Évaluer les dispositions déjà prises par la commune, et les ré-orienter suivant les nouvelles recommandations (primes de la commune, actions avec les propriétaires des boutiques pour louer moins cher à des créateurs, des artisans et pas seulement à des vendeurs de seconde-main ou de téléphonie, et assurer leur promotion sur les réseaux sociaux) ;
- S'inspirer des actions menées dans d'autres communes bruxelloises ou en dehors de la capitale pour redynamiser les artères commerçantes (aménagement urbains, parkings, visibilité, ...) pour aller plus loin que les incitants économiques et penser ces zones comme des zones de vie permettant d'attirer le public dans les commerces.

14. Les services administratifs

- A l'attention des nouveaux habitants : mettre à disposition une carte, un agenda avec les points-clefs (services publics, commerces, école) de leur commune, une courte brochure explicative, un porte-clef (objet symbolique), proposer une visite guidée des services de la commune sur base volontaire, remettre sur pied les rencontres annuelles entre les services et les nouveaux habitants ;
- Les inspecteurs de quartier seront renforcés en nombre afin de réduire les délais d'intervention dans le cadre des démarches de vérification de domiciliation.

15. L'emploi

L'emploi représente un déterminant majeur de santé et de bien-être. Il assure non seulement l'autonomie nécessaire à chacun mais joue un rôle majeur d'insertion sociale. Etterbeek présente un taux d'emploi, tant du côté des femmes que des hommes, qui est supérieur (61,1) aux moyennes régionales (55,3). Bien que le taux de chômage des jeunes (<25 ans) soit inférieur (19%) à la moyenne régionale (24%), l'accès à l'emploi n'est pas évident. D'autre part, l'activité économique est particulièrement dynamique à Etterbeek. La commune accueille, de façon relative au nombre d'habitants, beaucoup plus de sièges sociaux d'entreprises que la Région bruxelloise dans son ensemble. En termes de nombre de postes, les secteurs

d'activités de services administratifs et de soutien et celui des activités financières, d'assurance et immobilières sont fortement représentés dans la commune (Zoom sur Etterbeek).

- Évaluer les dispositifs de la Mission locale pour l'Emploi et le renforcer ou les ré-orienter si nécessaires ;
- Renforcer les liens entre le tissu économique présent sur la commune, Actiris, et la Mission locale pour l'Emploi afin de favoriser une offre d'emploi de proximité ;
- Promouvoir les services de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) d'Etterbeek, tant du côté de certaines catégories de chômeurs et des bénéficiaires de revenus d'intégration sociale (ce qui leur permet de rester en activité contre rémunération), que du côté de la population qui peut y faire appel ;
- Rejoindre Team4job, programme de mentorat, mis en place par les maisons de l'emploi des communes voisines ;
- Avoir des référents pour le statut d'artiste ;
- Soutenir les indépendants qui ne sont pas à l'aise avec les technologies numériques pour remplir les obligations administratives

16. Le bien-être animal

La présence d'un animal de compagnie représente pour beaucoup de personnes un réel facteur de bien-être. Elle brise la solitude, représente une source d'apaisement, et permet, le cas échéant lors des sorties quotidiennes, de développer des liens sociaux et de pratiquer une activité physique adaptée (la marche). La commune veillera dès lors à :

- Garantir davantage d'espaces récréatifs pour chiens dans tous les espaces verts de la commune ;
- Promouvoir l'installation d'un centre d'éducation canine etterbeekois ;
- Ré-installer la mise à disposition de sacs à déjections ;
- Mieux informer à propos de l'interdiction du nourrissage des animaux sauvages (pigeons, canards...)
- Sensibiliser au nettoyage des trottoirs afin d'ôter les épillets, véritables fléaux pour les pattes des chiens ;
- Organiser une rencontre annuelle, avec conférences et ateliers pratiques, sur les enjeux, les responsabilités (par ex la stérilisation des chats) et les services existants à propos de la présence d'un animal de compagnie.